Numéro	DL250107-AF02	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales - Subventions	
Objet	Subventions d'équipement – exercice 2025	



VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 3 avril 2025 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-cinq le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents:

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, CARTELLI Olivier, STROH Nicolas, Conseillers

Etaient absents:

- Monsieur RICHARD Yvon ayant donné procuration à Monsieur FRUH Hervé
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Ahmed
- Madame RINKEL Marie ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Madame RIMLINGER Barbara ayant donné procuration à Monsieur LEVY Thomas
- Monsieur BEAUJEUX Rémy

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME

Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents : 28 Nombre de conseillers votants : 34

Date de convocation et affichage : 28 mars 2025 Date de publication délibération : 10 avril 2025 Date de transmission au Contrôle de Légalité : 10 avril 2025

> Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20250403-DL250107-AF02-DE Date de réception préfecture : 10/04/2025

Numéro	DL250107-AF02	
Matière	7.5. Finances locales - Subventions	1/3

II. FINANCES

2. SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT – EXERCICE 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable aux demandes de subventions d'équipement suivantes, selon les modalités et imputations budgétaires cidessous indiquées :

APAVIG (Association Pour l'Animation de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden)

<u>Objet de la demande</u> : Subvention d'équipement pour l'acquisition de matériel informatique pour les deux salariés. 25% du montant total de 5 500,52 euros

Montant proposé: 1 375 euros

Imputation: LC N°15217 / 20421 - 60 - DGS - 204 - D1

<u>Modalités de paiement</u> : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

Monsieur Hervé FRUH ne prend pas part au vote ainsi que Monsieur Yvon RICHARD absent représenté par Monsieur Hervé FRUH.

ATAL (Association de Tir à l'Arc et Loisirs)

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'acquisition de cibles mobiles pour la salle, d'un barbecue pour les repas lors d'animations et le renouvellement de matériel (arcs, flèches, filets et centres de cibles) à hauteur de 25% de 6 000 euros

Montant proposé: 1 500 euros

Imputation: LC N°5422 / 20421 - 321 - SCOM - SPORTS - 204 - D1

<u>Modalités de paiement</u> : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

SOIG SECTION GYMNASTIQUE (Société Omnisport d'Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'acquisition d'un praticable et de tapis de poutre

Montant proposé : 15 000 euros

Imputation: LC N°5422 / 20421 - 321 - SCOM - SPORTS - 204 - D1

<u>Modalités de paiement</u> : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

TCIG (Tennis Club d'Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'achat de matériels (bancs, filets et piquets) à hauteur de 25% de 13 076 euros

Montant proposé : 3 269 euros

Imputation: LC N°5422 / 20421 - 411 - SCOM - SPORTS - 204 - D1

<u>Modalités de paiement</u> : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20250403-DL250107-AF02-DE Date de réception préfecture : 10/04/2025

Numéro	DL250107-AF02	
Matière	7.5. Finances locales - Subventions	2/3

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

Le Conseil municipal,

- **VU** les articles L. 1611-4, L. 2541-12 et L. 2543-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **VU** les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;
- VU l'avis favorable de la Commission Culture, Sport et Animation de la Ville du 12 mars 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt public et local qui s'attache aux actions menées par les associations citées ci-dessus ;

Après avoir délibéré,

DECIDE	l'octroi	d'une	subvention	d'un	montant	de	1	375	euros	à	l'association
	APAVI	G :									

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 500 euros à l'association ATAL (Association de Tir à l'Arc et Loisirs);

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association SOIG section Gymnastique ;

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 269 euros à l'association TCIG (Tennis Club Illkirch-Graffenstaden);

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Numéro	DL250107-AF02	
Matière	7.5. Finances locales - Subventions	3/3

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance

Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet https://www.telerecours.fr (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.